COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 02.03.2022

01/2022

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif au soutien communal aux travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux-Riviera

Président :	Lionel Moyard (Les Verts)
Membres :	Ihab Al Jundi (SOC) remplacé par Jonathan Al Jundi
	Yvan Aubord (PLR)
	Christian Fürst (ML)
	Ludmilla Grandjean (DA)
	Tal Luder (UDC) remplacé par Dominik Hunziker
	Philippe Morier-Genoud (SOC)
	Benoît Ruchet (PLR)
	Carla Silva Borges De Sá (SOC)
	Bernard Tschopp (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie au complet, en date du 7 janvier 2022, , Monsieur Caleb Walther, municipal en charge du patrimoine, accompagné de monsieur Gian-Franco Sentinelli, chef de service.

La présidence est remise en jeu, le président rapporteur est confirmé dans sa fonction.

Préambule

La séance a commencé à 19h. En début de séance, Madame Madame Khany Hamdaoui, directrice générale et artistique de la fondation Maison Visinand nous a présenté les raisons qui sont à l'origine du projet. Après avoir répondu à quelques questions relatives au projet, elle a quitté la séance.

Les mesures sanitaires conséquentes à la pandémie ont mis en évidence les limitations d'accueil du foyer actuel déjà limité en temps normal, limitant sa capacité à 7 personnes. La buvette a donc été déplacée, de manière temporaire, dans une partie des ateliers du bâtiment voisin de pouvoir accueillir plus de monde malgré les limitations.

Suite au prolongement des mesures, l'incertitude quant à la fin de la pandémie, et l'engouement du public pour le nouveau lieu d'accueil. Un projet de transformation des locaux de manière pérenne a été mis sur pied. Il s'en est suit une réflexion complète sur un nouvel aménagement de tous les locaux, afin aussi de regrouper tous les bureaux, aujourd'hui séparés. De plus, une nouvelle buvette mieux équipée et avec un accueil plus spacieux et confortable permettra de générer des recettes supplémentaires pour le TMR. Enfin le foyer actuel, libéré de la buvette, pourra accueillir la billetterie ainsi que des expositions temporaires. Pour finir, Les spectacles programmés dans le futur se dérouleront à priori sans entracte, ne nécessitant plus le besoin d'un foyer aussi proche de la salle.

Comme indiqué dans le préavis de la municipalité, le coût maximal des travaux a été estimé à 550 mille francs. Le dossier de transformation a été présenté et validé par le canton qui a accordé un soutien de 180 mille francs. Une autre partie du financement provient de diverses fondations. Un financement de 100 mille francs a été demandé, et obtenu, au fonds de relance voté par le conseil. Enfin le préavis concerné accorderait un montant forfaitaire de 82 mille 500 francs pour compléter l'enveloppe du projet.

Discussion

La discussion s'oriente tout d'abord vers le nouvel espace d'accueil. Il est demandé si ce nouvel espace pouvait être utilisé en synergie avec d'autres associations. Il est répondu que oui, cet espace servira aussi en dehors des représentations pour des vernissages, expositions, petits concerts acoustiques, etc. Mais ces utilisations doivent se faire dans le respect du voisinage.

Il est demandé quand ouvrira ce nouvel espace. La date butoir d'ouverture demandée par le canton est fin octobre 2022.

Les nuisances possibles pour les appartements à proximité en dessus de ce lieu d'accueil font des soucis. L'isolation phonique du lieu est prévue dans les travaux de transformation.

Des questions sont posées sur le financement. Notamment comment sera dépensée l'enveloppe du préavis. Il est répondu par la municipalité qu'une approche forfaitaire a été préférée, car faire l'analyse de quelle partie des travaux devrait revenir au propriétaire (la commune) ou à l'exploitant aurait de toute façon ses limites et probablement généré des coûts supplémentaires pour la commune. Il est indiqué que des travaux ne sont pas prévu dans la salle du théâtre.

La combinaison de l'aide du fonds de relance et du préavis fait soucis, il est demandé si cela pourrait créer un précédent pour d'autres institutions culturelles. Il est répondu par la municipalité qu'aucune autre institution n'a déposé ce genre de demande, de plus le délai pour déposer une demande au fonds d'aide de relance culturelle cantonal est échu.

Il est demandé si la fondation de la maison Visinand a déposé d'autres demandes au fonds, il est répondu que ce n'est pas le cas.

Un autre commissaire demande pourquoi cette aide n'a pas été demandée au complet via le fonds d'aide à la relance culturelle. Le financement possible par le fond est limité à 100 mille francs.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions sont lues à la commission et le vote est ouvert.

La séance est levée à 19h45

Conclusion

C'est à l'unanimité que la commission ad hoc vous recommande d'accepter les conclusions du présent préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 01/2022 de la Municipalité du 21 janvier 2022 au Conseil communal relatif au soutien communal aux travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux-Riviera,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de participer au projet de réaménagement du rez-de-chaussée de la rue du Pont 34bis, porté par la Fondation de la Maison Visinand ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 82'500.- TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 351.3312 sur une période de 20 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Lionel Moyard (Les Verts)